

5. LES GRANDES INFRASTRUCTURES AUX XIX ET XXE SIÈCLE

À l'échelle intercommunale, on note assez peu de grandes infrastructures, mis à part les voies SNCF et le réseau routier.

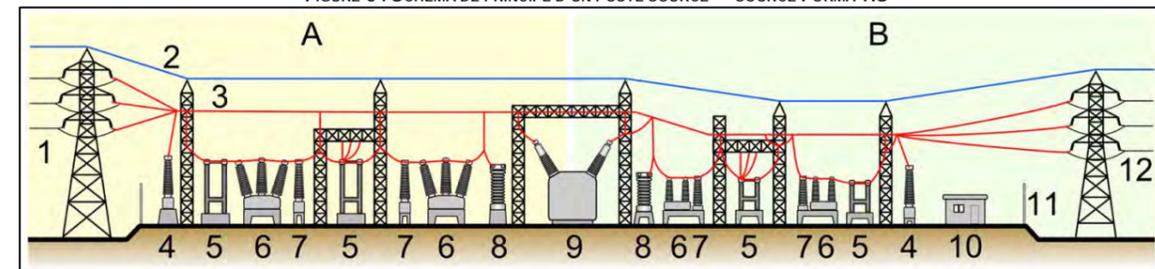
Les grands travaux du XIXe siècle sont situés plus au sud dans la vallée de la Durance. On note par exemple tous les travaux d'artificialisation de la Durance avec la réalisation de nombreux barrages et la réduction du lit de la Durance au profit de l'agriculture. Le secteur est par contre pourvu de nombreuses ICPE dont principalement des carrières.

5.1.1. LES POSTES SOURCES

Des postes sources sont implantés sur les communes de Roumoules, Saint-Marcellin. De tailles diverses, ces ouvrages ont pour fonction d'aiguiller l'électricité, d'élever ou de diminuer la tension, de protéger le courant en cas d'anomalies, de faire office d'isolement et d'ouvrages de sécurité.

Dotés de divers ouvrages assurant la fonctionnalité du site, distribuant et recevant du courant par des poteaux assurant la distribution et la réception du courant en haute tension, ils présentent un impact non négligeable sur les paysages.

FIGURE 6 : SCHEMA DE PRINCIPE D'UN POSTE SOURCE — SOURCE FORMA TIS



A : côté primaire	B : côté secondaire
1. Ligne électrique primaire	9. Transformateur
2. Câble de garde	10. Bâtiment secondaire
3. Ligne électrique	11. Clôture
4. Transformateur de tension	12. Ligne électrique secondaire)
5. Sectionneur	
6. Disjoncteur	
7. Transformateur de courant	
8. Parafoudre	

5.1.2. LES CANALISATIONS AERIENNES DE TRANSPORT D'ENERGIE

Des réseaux aériens sont utilisés pour le transport de l'électricité depuis les postes sources jusqu'aux usagers. Ces réseaux sont dimensionnés en fonction de la tension à distribuer. Les grands réseaux sont desservis par caténaires et partent ou arrivent vers les postes sources. Les réseaux communaux sont installés sur des poteaux de dimensions plus modestes. Ils alimentent les petites entreprises et les particuliers.

5.1.3. LES ICPE

Les ICPE sont des installations classées pour la protection de l'environnement. Le code de l'environnement les définit comme « toute exploitation industrielle ou agricole, susceptible de créer des risques, de provoquer des pollutions aux nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains ».

Les ICPE peuvent recouvrir diverses activités, par exemple : élevage industriel, usine, atelier, station d'épuration, site de stockage des déchets, carrière, site industriel.

On note de nombreuses ICPE sur les communes environnantes, dont notamment plusieurs carrières, un dépôt de véhicules usagés.

Les carrières et autres activités telles que dépôt de véhicules usagés, décharges, usines ; présentent des incidences non négligeables sur les paysages. Les carrières, dont celle de Montmaur, par exemple, sont visibles sur plusieurs kilomètres de distance depuis les plaines, à fortiori depuis les points culminants du secteur.

5.1.4. LES VOIES FERREES

La construction des voies ferrées en secteur montagneux a souvent imposé de lourds travaux d'aménagement afin de rendre compatible la topographie existante avec les contraintes techniques du réseau ferroviaire. Il en découle de nombreux ouvrages d'art, dont des ponts, des traitements de talus, des tunnels.

Bien que la plupart de ses ouvrages ne soient pas dépourvus de qualités esthétiques, ils laissent toutefois une empreinte très visible dans les paysages.

Le réseau ferré qui longe la vallée du grand Buëch, ne fait pas exception à la règle, même si le réseau passe préférentiellement en fond de vallée.

5.1.5. LE RESEAU ROUTIER

Le réseau routier s'est constitué progressivement depuis le Moyen Âge, et c'est peu à peu transformé. Le réseau actuel est issu de ses anciennes traces, mais il a été adapté aux nouveaux moyens de transport. Il s'est aussi complexifié et densifié. De nombreux aménagements sont venus se rapporter aux anciens réseaux. Il a fallu créer des ponts pour franchir les différents obstacles, réaliser des talus et des tranchées, enfin, faire des aménagements divers et variés, dont murets, bordures et multiples panneaux de signalisation.

D'un état ancien de chemins, nous sommes passés à des réseaux pleins de technicité, délimités, cadrés, qui traversent les paysages sans égard à leur rencontre.

5.1.6. L'URBANISATION

L'urbanisation des espaces anciennement naturels ou agricoles est sans doute le facteur de modification des paysages le plus insidieux et tout à la fois le plus important. Des hectares ont été engloutis en villas, immeubles, commerces, grandes surfaces et tous les réseaux routiers nécessaires à la desserte de ces espaces.

FIGURE 7 : CARTE DES GRANDES INFRASTRUCTURES DES XIX ET XXE SIECLES

Tous ces ouvrages édiés pour la très grande majorité au 19e et dans la première moitié du 20e siècle ont, pour certains, considérablement modifié les paysages et sont parfois visibles à plusieurs dizaines de kilomètres de distance.

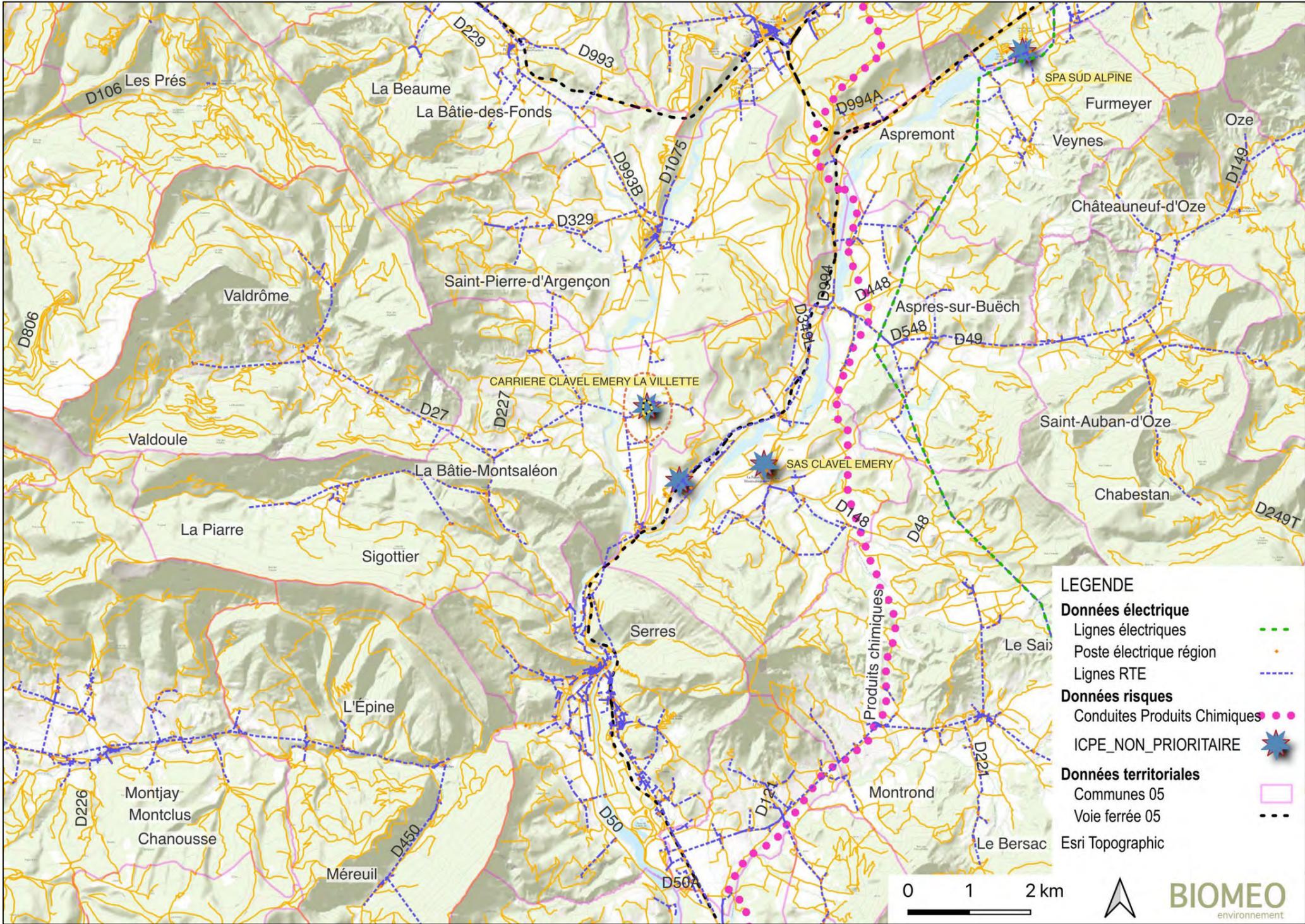
Les réseaux aériens à haute tension sont très visibles et de nombreuses voix se sont élevées pour demander leur enfouissement, à minima, dans les aires protégées du territoire.

Les réseaux routiers et ferrés ont eu un très fort impact sur les paysages lors de leur construction avec la réalisation de ponts, tunnels et talus empierrés servant à soutenir les voies créées à flanc de colline et de montagne.

Enfin, l'urbanisation a modifié les paysages. Les zones artisanales et les grandes surfaces ont déformé les entrées de villes. On note aussi le grand nombre d'ICPE, dont des carrières, des dépôts de véhicules usagés, des stations d'épuration...

On notera que le site du projet s'implante sur une ancienne carrière, donc sur un site déjà artificialisé.

SOURCE BIOMEQ



6. XIX SIÈCLE, UNE NOUVELLE DEMANDE DE PRODUCTION D'ÉNERGIES

Les laboratoires Bell présentent la première cellule photovoltaïque qui alimente des appareils électriques domestiques. L'usage du photovoltaïque se généralise pendant les années 60 pour toute l'industrie des satellites.

- ✓ Le premier bâtiment alimenté uniquement par l'énergie solaire voit le jour à Albuquerque au Nouveau-Mexique en 1974.
- ✓ Les accords de Kyoto, signés en 1997, imposent de trouver des solutions au problème de production des gaz à effets de serre, notamment générés par les anciennes centrales électriques à énergie fossile.
- ✓ Les mécanismes d'incitation ont permis d'accélérer la croissance de l'industrie photovoltaïque. Le nombre de panneaux solaires en production dans le monde a été multiplié par 2500 entre 1996 et 2016. Cette croissance exponentielle du marché mondial a favorisé l'apparition de nouveaux fabricants et a conduit à des investissements massifs en recherche et développement.
- ✓ La conscience d'un monde où l'homme ne peut faire n'importe quoi sans modifier son environnement naît sans doute avec le livre de Rachel Carson. Les multiples accords internationaux, s'ils ne visent pas à une prise en compte des impacts des produits chimiques et phytosanitaires sur l'homme et son environnement sont toutefois liés aux impacts des activités humaines sur son environnement, et donc in fine, sur ses capacités à améliorer ses productions de façon à limiter ses impacts.

L'histoire du photovoltaïque est née de cette recherche de nouvelles productions d'énergie, cette fois renouvelable et écologique autant que possible.

La production de centrales photovoltaïques au sol a débuté sur la région au début des années 2000. Les opérateurs ont appris à mieux prendre en compte les problématiques environnementales et les administrations ont, elles aussi, appris, évolué et renforcé leurs exigences vis-à-vis de ces projets.

Ces nouveaux ouvrages sont souvent vus comme des intrusions dans les paysages naturels, ce qui est indéniable. On oublie, parce que le temps long facilite l'oubli, que la métamorphose de la vallée de la Durance, la création de l'autoroute sont des créations ex nihilo, parfaitement intrusives à l'époque où elles ont été mises en œuvre.

6.1.1. CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE LA BÂTIE-MONTSALEON

C'est un parc inauguré en 2020, porté par ENGIE Green. Sa puissance est de 12 MWc. Il s'étend sur 22 hectares. Édifié sur le plateau du Bois de Sellas, à l'extrémité nord de la commune.

Il est parfaitement invisible depuis les plaines est et ouest.

6.1.2. CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE ASPRES-SUR-BUËCH

C'est une opération portée par la Compagnie Nationale du Rhône, édifiée en 2016. Sa puissance est de 5,5 MWc, constitués de trackers et de panneaux.

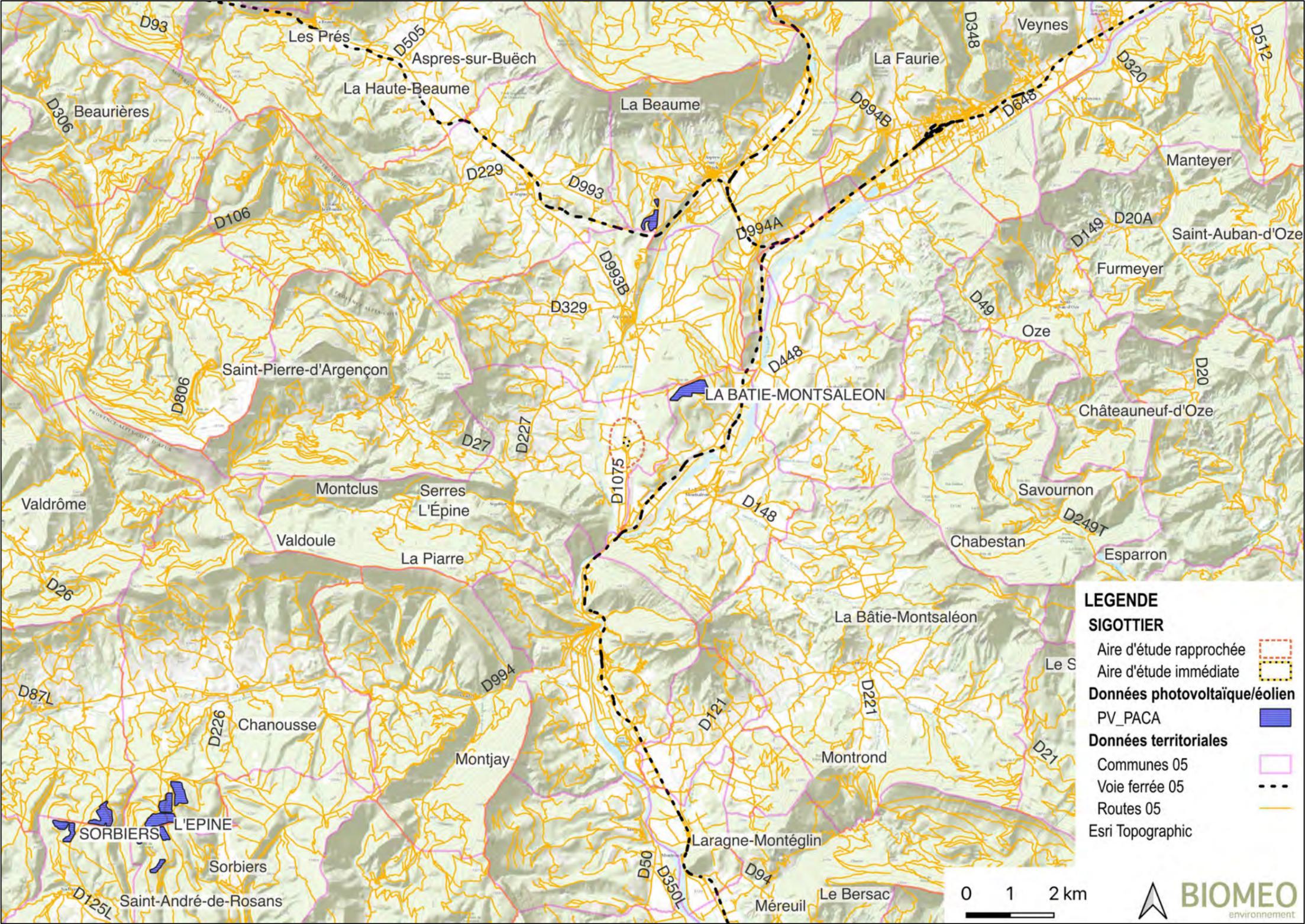
Il est situé en bordure ouest de l'aérodrome du Chevalet et bordé par un sentier de randonnée sur ses limites ouest.

Installé sur un léger plateau, il n'est pas visible depuis la départementale 1075.

6.1.3. CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE SORBIERS

Pas de données disponibles.

FIGURE 8 : CARTE DES PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES REALISES



7. L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

7.1. LES PAYSAGES

La commune de Sigottier est située au creux d'une étroite vallée perpendiculaire au Buëch. De hautes montagnes encadrent le vallon, limitant les vues aux premiers versants. Le territoire communal se présente sous la forme d'un L dont la barre horizontale représenterait le vallon d'accueil du village et la barre du L l'extension communale située dans la vallée d'Aspres-sur-Buëch — la Bâtie-Montsaléon.

Le site d'accueil du projet est une ancienne carrière située en bordure de la départementale 1075 dans la plaine. Géographiquement, le site du projet appartient plus à l'ensemble paysager des communes de la plaine (Aspremont, la Bâtie-Montsaléon, le Forest) que de Sigottier.

La plaine d'accueil est traversée par le Grand Buëch à l'ouest (Aspremont) et le Petit Buëch (sur la Bâtie-Montsaléon).

7.2. LES COMMUNES

7.2.1. SIGOTTIER, SERRES ET ASPRES-SUR-BUECH

Des épaulements et petites élévations s'intercalent entre les communes de Sigottier, Serres et Aspres-sur-Buëch et l'aire d'étude rapprochée. Les vues sont donc exclues depuis ces lieux de vie.

Les villes et villages alentour ne peuvent avoir de vues directes sur l'aire d'étude immédiate.

7.2.2. LA BATIE-MONTSALEON

La commune de la Bâtie-Montsaléon est partiellement protégée par deux petits monts collinaires séparés par un petit col.

Les vues sont négligeables dans l'axe du col et nul depuis les autres points de vue.

7.2.3. ASPREMONT

En bordure du Grand Buëch, à une altitude légèrement inférieure à l'aire d'étude rapprochée, il n'y a pas de vues directes sur le site d'étude.

Pas de vues sur l'aire d'étude immédiate.

7.2.4. LE FOREST

Situé à l'ouest de l'aire d'étude rapprochée, en position légèrement dominante par rapport à l'aire d'étude rapprochée, les vues sont faibles depuis le village, compte tenu de la distance de l'aire d'étude immédiate ainsi que de sa superficie.

Vues faibles sur l'aire d'étude rapprochée et l'aire d'étude immédiate.

7.3. LES HAMEAUX

7.3.1. LA PLAINE (CÔTE ASPREMONT)

Situé sur la plaine, à l'ouest de la D1075, l'AEI n'est pas visible depuis ce point de vue.

Pas de vue depuis ce lieu dit.

7.3.2. EYBIERQ

En surplomb par rapport à l'AEI, seul le talus sud-est visible. Les autres secteurs sont masqués par les champs situés en avant-plan.

Les vues sont très réduites.

7.3.3. LA PINCE

Le hameau de la Pince est situé à l'est de l'AEI. Un boisement et plusieurs haies bocagères empêchent toute vue sur l'AEI depuis ce point de vue.

Les vues sont impossibles depuis ce lieu dit.

7.3.4. LA PLAINE (CÔTE AERODROME DE LA BATIE-MONTSALEON)

La ferme est composée de plusieurs bâtiments. Séparée de l'AEI par une légère élévation, on ne peut observer le site d'étude depuis les alentours des bâtiments.

Pas de vue depuis les secteurs proches des bâtiments.

7.4. LE RESEAU ROUTIER

La départementale la plus importante est la D1075, qui traverse la plaine en suivant le Grand Buëch puis le Buëch. Elle permet de rejoindre Grenoble et la Savoie depuis les départements du Var et des Bouches-du-Rhône sans passer par l'autoroute de la vallée du Rhône qui rallonge le parcours d'une 100e de kilomètres.

Depuis cette départementale, l'aire d'étude immédiate est invisible à cette échelle d'étude.

L'aire d'étude rapprochée n'est pas visible depuis les départementales D994, D993 et D993B, tout comme la D329.

Pas de vues depuis les D993, D993B ; D994 et D329.

Toutes les départementales situées à l'est de la D994 ne peuvent entretenir des vues avec « aire d'étude rapprochée ».

Les vues sur l'aire d'étude rapprochée sont impossibles depuis ces départementales.

7.5. LA TOPOGRAPHIE

L'aire d'étude rapprochée est située dans une plaine bordée par deux modestes élévations à l'est (la Garenne et le Boise de Sellas).

Les terres agricoles déclinent doucement à l'ouest, en direction du Grand-Buëch.

L'autre versant est plus tourmenté, légèrement dominant par rapport à la plaine d'accueil de l'aire d'étude rapprochée.

Les grandes limites paysagères de la plaine :

- Le bois de Saint-Apôtre et le bois de la Longeagne au nord,
- Le Boulon jusqu'au bois des Aiguilles (forêt de Valdrôme) puis la montagne de l'Aup à l'ouest (station de Valdrôme),
- Le Chabespa et le rocher d'Agnielles, le rocher de Jardanne en arrière et le bois d'Arambre au sud,
- La montagne d'Aujourd, la crête des Selles et tout l'ensemble montagneux de Châteauneuf d'Oze à l'est.

7.6. SENTIERS DE RANDONNEES

7.6.1. GR 94 — TOUR DU BUËCH — GRP TOUR DES BARONNIES PORVENCALES

Le GR® 94 est une randonnée pédestre qui traverse les Hautes-Alpes et la Drôme, de Vaunières au Col des Praux. C'est une randonnée qui s'étire sur plusieurs jours, sur 120 kilomètres, avec un dénivelé cumulé de 6224 m.

Le GR passe par le village de Sigottier, dans la vallée. Les vues sur l'aire d'étude sont impossibles.

En rejoignant le Sentier des Moines qui s'élève au-dessus de Serres, les vues sont possibles au niveau du col de Saumane.

7.6.2. LE GR DE PAYS TOUR DU BUËCH

Il représente 225 kilomètres dans sa version initiale. La variante permet de quitter le GR au niveau de St-Julien-en-Beauchêne pour le rejoindre au niveau du hameau de Glaize à 4,5 kilomètres au nord de Veynes. Il passe donc à la Faurie, en provenance des hameaux du Villard et de Notre-Dame, à l'ouest de la montagne de l'Aulp. Exploitant sur environ 1 kilomètre le sentier précédemment décrit des Marmites, le site d'étude est aussi visible sur environ 300 m linéaires.

Le GR variante glisse dans la vallée, entre voie ferrées et grand Buëch avant de remonter sur les versants sud-ouest de l'Aulp au niveau du hameau de la Valette. À flanc de coteaux, sur des secteurs au moins partiellement boisés, les possibilités de vue sur l'aire d'étude immédiate sont très faibles.

Vues sur l'aire d'étude possible sous Notre-Dame, dans les prés, en bordure de voie ferrée.

7.6.3. LE SENTIER DES MOINES

Ce petit sentier de randonnée part de Serres et s'élève sur l'épaule ouest (Fontarache), jusqu'au col de Saumane.

Vues possibles au col de Saumane et sur l'épaule descendant vers Serres.

7.6.4. ENTRE MONTS ET MERVEILLES

C'est une boucle de 23 kilomètres, classée très difficile. Le départ se situe à Sigottier, au hameau de la Montagne. Le parcours s'élève entre pelouses et pinèdes avant de rejoindre l'arête des crêtes de Bouisse. Le tracé se poursuit tout le long de la crête avant de redescendre peu avant le rocher de Jardanne. Il rejoint ensuite le point de départ. Ce petit sentier de randonnée part de Serres et s'élève sur l'épaule ouest (Fontarache), jusqu'au col des Saumane.

Vues possibles au col de Saumane et sur l'épaule descendant

7.6.5. LE SERRE DU CHARRON

Il emprunte une partie du parcours GR94 — Tour du Buëch au niveau de la forêt domaniale de Valdrôme.

Seules quelques dizaines de mètres au niveau du sommet offrent des vues sur la plaine d'Aspremont et l'aire d'étude rapprochée et immédiate.

7.6.6. LE CHAMP DE BATAILLE

Petite randonnée qui part de la Bâtie-Montsaléon et qui se prolonge sur le plateau de Marésieu avant de retourner au village.

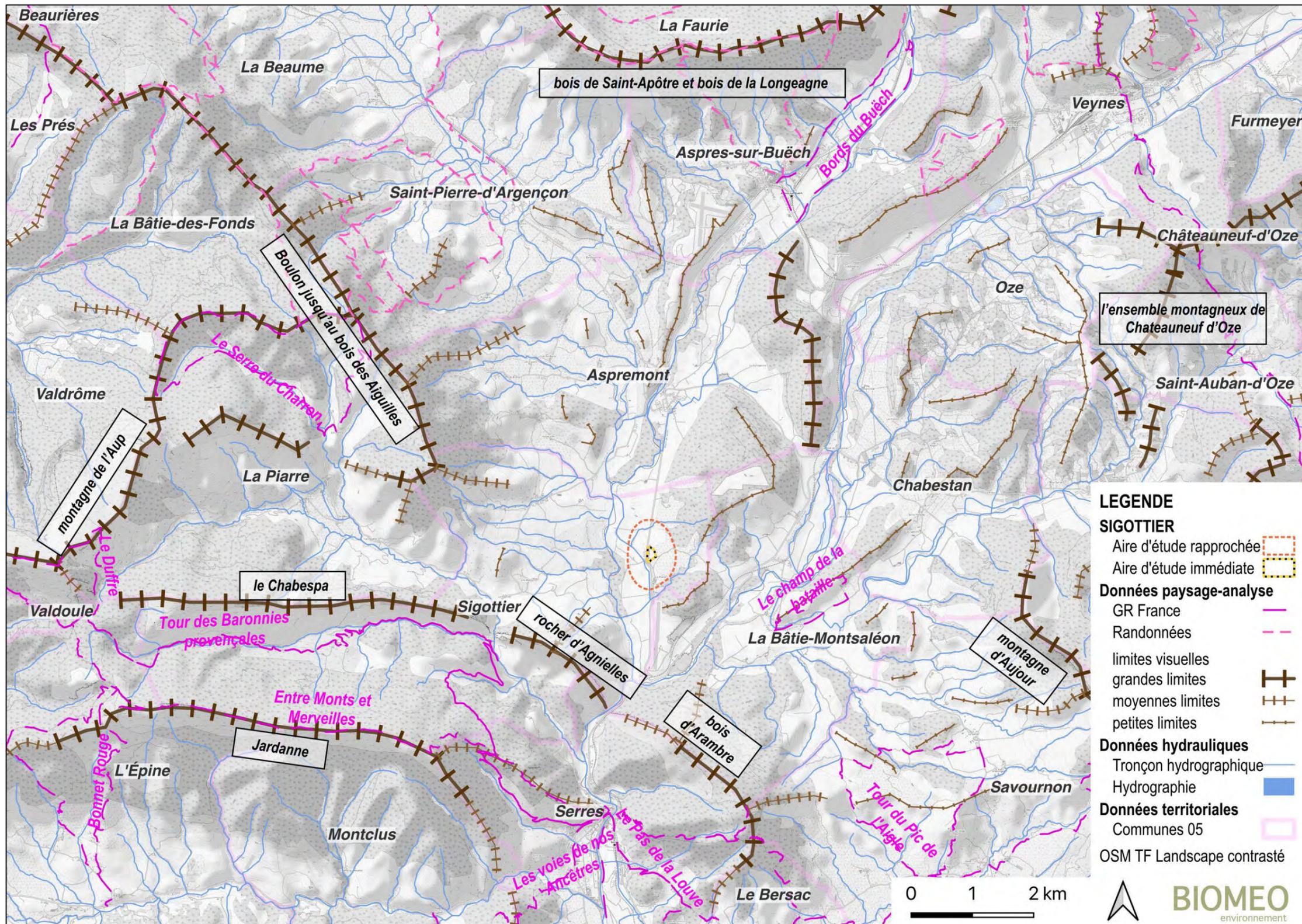
Les possibilités de vues sont incertaines, mais en tous cas de faible incidence au regard des points de vue et de la topographie de l'aire d'étude rapprochée.

7.6.7. LIEUX TOURISTIQUES, PATRIMOINE COMMUN ET PAYSAGER

Les villages de Serres et de la Bâtie-Montsaléon ne sont pas dépourvus d'intérêt patrimonial. Les randonnées sont nombreuses et offrent des ambiances variées, de très belles vues pour celles qui parcourent les arêtes montagneuses. La vallée du Grand Buëch bien visible depuis la D1075 qui borde l'aire d'étude immédiate offre des paysages de qualité, entre la ripisylve du grand Buëch, les champs cultivés ; le plateau descendant du Forest traversé d'entailles aux ruisseaux intermittents, avec les monts des Baronnies provençales à l'ouest.

Les villages présentent un intérêt patrimonial. Les paysages sont de qualité et les randonnées nombreuses.

FIGURE 9 : CARTE DES MASQUES VISUELS ET DES SENTIERS DE RANDONNEE



Source BIOME0